

DEMANDE DE VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC MARSEILLAIS

DEMANDEUR

Demande à titre personnel

Nom Prénom

Demander au nom d'une personne morale

Association

Entreprise

Établissement public

Nom de la personne morale

Coordonnées du demandeur

Adresse

Mail

Téléphone

PROJET DE VÉGÉTALISATION

Arrondissement

Nom de la voie

Si la végétalisation concerne une seule adresse, n° de celle-ci

Si la végétalisation concerne plusieurs adresses, n° de début et de fin

Descriptif de votre projet :

• types de végétalisation

Pieds d'arbres

Jardinières

Pots

Murs

Suspensions

Autres dispositifs :

• matériaux utilisés

bois

métal

terre cuite

béton

autres :

• dimensions (en mètre) du ou des contenant(s)

longueur.....largeur.....hauteur.....

• végétaux proposés

.....
.....
.....
.....

A remplir obligatoirement

INDICATIONS PROPRES AUX AMENAGEMENTS	OUI	NON	OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES
Est-ce que le bâtiment qui surplombe votre aménagement possède plus de 2 étages ? Si oui, est-ce que la voie de circulation se trouve à plus de 8 m de la façade ? Si non, quelle est la largeur du trottoir ou de l'espace entre la façade du bâtiment et la voie de circulation ?			
Est-ce que la distance entre votre aménagement et la façade d'un bâtiment est de 1 m 80 au moins ?			
Quelle est la largeur du trottoir hors obstacle (potelets, marches...) ?			
Quelle est la largeur résiduelle du trottoir après installation de votre aménagement ?			
Est-ce que votre aménagement peut gêner l'accès aux bâtiments ou obstruer d'éventuelles sorties de secours ?			
Est-ce que votre aménagement obstrue ou empêche l'ouverture des regards techniques situés au sol et/ou en façade des bâtiments (gaz, eau, électricité...) ?			
Est-ce que votre aménagement est positionné sur une voie en impasse ouverte à la circulation piétonne et/ou à l'intersection de plusieurs voies ?			
Est-ce que votre aménagement se situe à moins de 1 m 50 d'un poteau d'incendie ou d'une bouche d'incendie ?			

Afin de faciliter l'examen de votre demande, nous vous invitons à fournir tout renseignement utile à la compréhension de votre projet. Photos, dessins, croquis précis, emprise et/ou dimensions du lieu à végétaliser sont fortement conseillés.

Votre dossier est obligatoirement constitué des trois éléments suivants :

La charte datée et signée par la personne physique ou morale, seule interlocutrice de la Ville de Marseille ;

Le projet précis daté et signé, sous format PDF ;

L'attestation d'assurance responsabilité civile

Fait à Marseille, le

Signature